

Voici ci-dessous les quelques critères généraux qui pourraient mener à des restrictions de vol.

Dans les planeurs comme dans les avions, toutes les commandes du poste de pilotage sont répétées à la place du passager de façon à ce que l'un comme l'autre puisse piloter la machine.

La disposition des deux places à bord des planeurs biplaces utilisés pour les vols d'initiation est, majoritairement, en tandem. Ceci implique qu'en vol, en dehors de la parole, l'interaction entre pilote et passager n'est pas possible contrairement à ce qui peut se faire en avion où pilote et passager sont, dans la plupart des cas côte à côte.

En conséquence, pour ne pas impacter la sécurité il est important d'anticiper les réactions que pourraient avoir le passager mettant en danger le vol, notamment en entravant la course complète des commandes.

C'est pourquoi, nous sommes obligés de définir des critères pour la prise de décision sur l'emport de personnes.

Nous ne pouvons malheureusement pas assurer le vol dans les cas suivants :

- Personnes qui ne seraient pas à même de comprendre les injonctions du pilote, le déroulement du vol et la nécessité de laisser libres les commandes.
- Personnes qui pourraient présenter des comportements en cas de stress entravant la liberté des commandes.
- Personnes présentant des spasmes au niveau des membres inférieurs ou supérieurs qui pourraient interférer avec l'action sur les commandes, voire les entraver.
- Insuffisances cardiaques ou respiratoires : le gain d'altitude entraîne une diminution de la pression d'oxygène, les personnes sensibles doivent s'abstenir.
- Hors Gabarit : Mesurer minimum 150cm (env. 12 ans) ou Mesurer maximum 200cm et peser maximum 100kg.

Pas de contre-indications à emmener des personnes mal voyantes ou malentendantes. Pour ces dernières, il suffit de convenir de quelques gestes simples signifiant que tout va bien ou au contraire que la personne se sent mal. Le pilote se situant en place arrière à la visibilité sur son passager devant.

L'impossibilité pour certaines personnes en situation de handicap d'évacuer le planeur en cas de besoin met en jeu la responsabilité du commandant de bord, la décision de voler ou pas revient toujours à celui-ci.

